

## BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Le besoin en investissement est moindre pour le projet, puisque le choix est fait de partir d'un espace existant qui est seulement réaménagé (l'ancienne salle de kinésithérapie est redestinée au bistrot).

Le fonctionnement se construit avec une projection pluriannuelle (à cinq ans) afin de mesurer la montée en puissance du projet, et les engagements budgétaires à tenir par l'EHPAD et ses partenaires.

L'inscription du projet dans les politiques publiques locales (Schéma Départemental des personnes vulnérables) a permis d'impliquer notre partenaire financier (L'ARS) par le biais d'une réponse à un appel d'offre de CNR.

DÉPENSES	COÛT	PRISE EN CHARGE
<b>Investissement</b> <b>Aménagement</b>	10 000 € 5 000 €	ARS/CCAS/ EHPAD.
<b>Fonctionnement :</b> <b>Rémunération de l'animateur social et de son binôme AVS</b>	45 000€/an 35 000€/an	1 ETP Financé pendant 1 an par ARS (animateur social) Prise à la charge de l'EHPAD
<b>Rémunération du travailleur social</b>	7 900 €/an	0.2 ETP Financé par le CCAS
<b>Publicité /Signalétique</b>	1 000€	Prises en compte dans le budget global de l'EHPAD.
<b>Boissons, collations</b>	300€/mois	Prises en compte dans le budget global de l'EHPAD.

Cependant, il nous reste à réaliser l'extension du bistrot via la construction d'une terrasse couverte afin d'accueillir un plus grand nombre de personnes, mais également de protéger les accueillis contre les intempéries climatiques.

Le coût de l'extension s'élève à **8 500 €**.